



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Deux-Sèvres

Demander la nationalité française

**Création d'une plate-forme régionale de la
naturalisation à la préfecture des Deux-Sèvres
à compter du 1er avril 2015.**

Préfecture des Deux-Sèvres
Direction de la Réglementation
et des Libertés publiques
Plate-forme de la naturalisation
4, rue Du Guesclin à NIORT

Renseignements téléphoniques :
du lundi au vendredi de 14h à 16h
sauf le mardi (fermé au public)
au 05.49.08.69.41

Un site unique pour le dépôt et l'enregistrement des dossiers au 1er avril 2015.

Dans l'objectif d'harmoniser et d'améliorer le traitement des dossiers, les demandes de naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité française par mariage des demandeurs domiciliés dans les 4 départements de la région Poitou-Charentes seront désormais instruites par **une plate-forme régionale de la naturalisation située à la préfecture des Deux-Sèvres à Niort.**

Il résulte de cette nouvelle organisation qu'à compter du 1er avril 2015 l'accueil des demandeurs et l'enregistrement des dossiers se feront désormais **exclusivement sur le site de Niort.**

Comment constituer un dossier ?

- Télécharger les formulaires et notices explicatives sur internet à l'adresse suivante : www.deux-sevres.gouv.fr/demarches_administratives/naturalisations
- Réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier et l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, à partir du 1er avril 2015, à l'adresse suivante :

Préfecture des Deux-Sèvres
Direction de la Réglementation et des Libertés publiques
Plate-forme de la naturalisation
BP 70000
79099 NIORT CEDEX

- Si le dossier est complet, un rendez-vous pour son enregistrement et un entretien d'assimilation sera donné par la plate-forme dans les meilleurs délais possibles.
- Pour aider à la constitution des dossiers, une permanence téléphonique sera ouverte à compter du 1er mars 2015 du lundi au vendredi de 14h à 16h, sauf le mardi (service fermé au public) au **05.49.08.69.41.**

Attention ! Avant d'envoyer votre dossier, il est indispensable de prendre attentivement connaissance de toutes les recommandations mentionnées sur la notice d'information accompagnant le formulaire de demande.